

Mission de Mme la Députée Anne-Laure CATTELOT

Canevas des conférences téléphoniques pour mieux appréhender le contexte de la gestion forestière et de l'économie du bois en montagne

La présente note récapitule les principaux sujets à développer par les représentants de la forêt publique (Union Régionale des Communes Forestières, et ONF).

Présentation générale du contexte

1) la forêt de montagne rend de nombreux services

production de bois : alimentation amont d'une industrie du bois active dans les Alpes du Nord

la forêt, support d'une activité économique génératrice d'emplois non délocalisables : entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers, entreprises de travaux publics (création et entretien de dessertes), câblistes

la forêt, acteur de l'économie locale : complémentarité entre emplois hivernaux dans le secteur du tourisme, et emplois ouvriers en forêt le reste de l'année

la forêt et l'accueil du public : enjeu de maintien des paysages alpins (écrin du tourisme hivernal et estival), et support de nombreuses activités hivernales (pistes de ski alpin ou nordique) et estivales (circuits de randonnée, aires d'accueil du public, sentiers thématiques)

la forêt et la biodiversité : enjeux de protection de milieux spécifiques (réserves biologiques, espaces en libre évolution) et d'espèces rares

la forêt et la protection des personnes et des biens contre les aléas : rôle de la forêt dans la prévention des risques avalanches, chute de blocs ; gestion spécialisée des aléas torrentiels

La forêt et la protection de la qualité de l'eau, notamment pour les captages d'eau potable : Forêts de versant : couvert végétal + litière forestière, piègent les sédiments, réduisent l'impact des gouttes sur l'érosion, régulent les débits courants => eau plus claire ; Forêts alluviales : rôle d'épuration => eau plus pure ; périmètre de protection captages AEP : gestion sylvicole adaptée à cet usage

rôle de puit de carbone joué par la forêt de montagne et la bioéconomie associée (effet de substitution du bois matériau / énergie)

2) Mais une forêt confrontée à de nombreux risques et fragilités

Le bilan économique de la gestion de la forêt de montagne est nettement inférieur à celui de la forêt de plaine du fait de coûts d'exploitation supérieurs (difficultés d'accès, bucheronnage manuel), de coûts additionnels liés au transport et au stockage, pour des produits de qualité généralement médiocre à moyenne . Ce bilan devient de plus en plus précaire ; les prix unitaires des bois baissent dans un contexte de concurrence mondiale sur le

commerce des résineux blancs (sapin, épicéa), alors que les coûts d'entretien, d'investissement routier et de mobilisation des bois que supportent les propriétaires augmentent

→ **Risque de désintérêt progressif des propriétaires forestiers**

→ **risque immédiat de recul de la production de bois sur les zones de montagne, en contradiction avec les objectifs du PNFB**

→ **conséquence directe sur l'économie de la filière (maintien en activité des petits scieurs), et indirectement sur l'équilibre économique dans les vallées (tourisme hivernal / activité forestière « estivale »)**

→ **diminution régulière du nombre de prestataires (ETF et exploitants forestiers), pénalisés en outre par une période d'intervention réduite et par des coûts d'intervention supérieurs**

→ **à terme, une forêt non gérée est une forêt déstabilisée, dont la fonction de protection des personnes et des biens est altérée**

Le changement climatique et ses conséquences : la déstabilisation des peuplements forestiers de montagne est déjà une réalité : attaques parasitaires (scolytes sur épicéa), événements climatiques tempétueux (mini-tornades, ...), sécheresse printanière et estivale marquée entraînant une forte mortalité sur pied (sapin) et un risque d'incendies accru.

La reconstitution des massifs impactés par les aléas, et leur adaptation au changement climatique (diversification des peuplements, introduction de nouvelles provenances ou essences) va se confronter à une réalité économique défavorable (rentabilité précaire des investissements forestiers, menacés de surcroît par une densité excessive de grands ongulés).

→ **risque à moyen terme de recul du puit de carbone forestier**

→ **à terme, une forêt déstabilisée voit sa fonction de protection des personnes et des biens remise en cause**

→ **à long terme, baisse de la capacité à produire une ressource vertueuse alimentant une filière bois aux emplois non délocalisables**

La gestion forestière en montagne est confrontée à de nombreux conflits d'usage, et à une acceptabilité sociale de plus en plus sensible : la société plébiscite le matériau bois, mais dénonce son exploitation en forêt. En montagne, cette exploitation est encore plus visible qu'ailleurs, du fait du relief marqué.

La gestion forestière se heurte également à divers conflits d'usage, limitant sa mise en œuvre dans le temps et dans l'espace : interdictions locales d'exploitation durant la période touristique estivale, contraintes liées aux activités sportives de pleine nature (dont la principale : veiller à la sécurité des usagers), contraintes liées aux périodes de reproduction de certaines espèces, oppositions à l'introduction de nouvelles essences pour l'adaptation des massifs aux changements climatiques (cf. convention alpine)...

→ **risque immédiat de recul de la production de bois dans les zones de montagne**

→ **précarité accrue des ETF et exploitants forestiers confrontés à une période d'activité plus réduite**

→ **réduction des capacités d'adaptation des forêts aux changements climatiques**

Une activité à la saisonnalité marquée, génératrice de contraintes particulières : toute l'activité forestière est concentrée sur 8 mois de l'année. Les entreprises doivent intégrer cette contrainte dans leur cahier des charges, en terme d'approvisionnement en matière première pour les scieries (nécessité d'adapter la capacité de stockage de grumes pour assurer l'activité hivernale, engagement accru de trésorerie pour payer les stocks) et d'amortissement de leurs investissements matériels pour les ETF. Ces entreprises locales petites et moyennes implantées dans les vallées en capacité d'écouler les produits spécifiques de la forêt de montagne qui disparaissent amène à un rétrécissement des débouchés et moindre concurrence

→ **équilibre économique précaire pour de nombreux scieurs et entrepreneurs/exploitants forestiers, fragilité chronique**

→ **une offre de produits bois issue de nos forêts de montagne qui ne trouve pas d'acheteurs ou à des prix qui permettent tout juste la rémunération de son exploitation (encore plus constaté en période de crise sanitaire)**

La forêt de montagne est impactée en première ligne lorsque il y a crise sanitaire, et crise du marché !

3) La forêt de montagne inscrite dans la politique de Massif (loi montagne/Comité de Massifs).

Sur les Alpes et le Massif Central, La forêt de montagne est inscrite dans les priorités du Schéma Interrégional de Massif. Les comités de Massifs ont installé chacun un Groupe Forêt du Comité de Massif pour suivre la mise en oeuvre de la politique du massif dans le domaine de la forêt et du bois.

le groupe forêt / bois vise les objectifs suivants :

- Mettre en oeuvre et suivre le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes (volet forestier du Schéma du Massif des Alpes) de manière coordonnée à l'échelle du massif.
- Valoriser l'intelligence collective du réseau alpin de la forêt de montagne pour répondre aux enjeux forestiers du massif des Alpes
- Créer un cadre de réflexion stable et lisible en lien avec les dispositifs financiers de la période 2014-2020 sur le volet forestier et filières bois.
- Décloisonner la réflexion transversale du Comité de massif et contribuer à l'amplifier y compris au niveau transfrontalier, inter-massifs, européen et macro-régional
- Contribuer à l'évaluation et la mise en perspective des actions aidées au niveau du massif sur les thèmes forêt filières bois

Les objectifs sont :

- une gestion durable et dynamique de la forêt de montagne pour une résilience face au changement climatique et une garantie de ses rôles multifonctionnels> qui passe nécessairement par la valorisation des produits bois par les entreprises.
- Créer de la valeur ajoutée en local à ces produits bois de montagne, transformés par des entreprises compétitives
- Créer les débouchés au bois locaux (construction en bois local / bois énergie en circuit court)

4) Les Certifications Bois des Alpes TM et Bois des Territoires du Massif Central, les « outils des comités de Massifs

- L'origine des bois du massif garantie à 100% par la traçabilité.
- Les caractéristiques techniques
- Le respect des normes en vigueur
- L'intervention d'entreprises locales

Objectifs : apporter une réponse aux attentes du marché tout en veillant à :

- Valoriser les ressources forestières et les compétences locales
- Maintenir les emplois locaux
- Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais des circuits courts.

Proposition de programme de conférence téléphonique

1) Conférence n°1 : les conditions de la pérennité de la filière économique dans le contexte de la forêt de montagne

Face aux surcoûts générés par le contexte montagnard, besoin d'accompagner les propriétaires forestiers dans les investissements nécessaires au renouvellement des parcelles, à la mobilisation des bois et à l'optimisation des services écosystémiques rendus par la forêt :

- *Régénération des parcelles et amélioration des peuplements forestiers*

Outils financiers existants, développés sur la Région AuRA : SYLV'ACCTES, aides forestières sur certains départements (Ain, Drôme, Ardèche), aides du fonds stratégique forêt bois

Outils financiers émergents : Label Bas Carbone

Outils financiers à explorer : ouvrir aux investissements forestiers le bénéfice des crédits du marché des quotas carbone ; concrétisation du pacte vert européen en une politique forestière ambitieuse permettant à la forêt de continuer à jouer son rôle de puit de carbone et de production d'un matériau vertueux et renouvelable (fonds européens et/ou nationaux)

- *Création / entretien des dessertes*

Outils financiers existants : FEADER, avec contrepartie nationale apportée par l'Etat et les conseils départementaux.

Bonne pratique existante, et à développer : travail concerté public-privé pour optimiser la desserte des massifs, et donc optimiser l'utilisation des fonds publics

- *Mobilisation des bois :*

Outils financiers existants : fond d'amorçage des Savoie (extension régionale à l'étude) ; aide à l'exploitation par câble dans les Savoie, et aides du FEADER (insuffisamment incitatives)

Bonne pratique naissante, et à développer : travail concerté public-privé pour mobiliser les bois dans les massifs imbriqués (projets SYMBIOSE et METIS ; convention de partenariat ONF-Chambre d'agriculture).

Plan de relance nécessaire pour le débardage par Câble : massification, pluri annualité, services écosystémiques

- *Compensation du handicap montagne :*

A l'instar de la mesure ICHN en agriculture, prise en charge des surcoûts d'exploitation liés à la montagne (exploitation manuelle et stockage), ou lors de modalités spécifiques de commercialisations de bois issu de zone de pente (massification Publique/privée, stockage, etc...)

- *Financement des services écosystémiques rendus par les forêts :*

A l'instar des mesures agroenvironnementales et climatiques déployées dans le secteur agricole, besoin d'accompagner les propriétaires forestiers qui assurent une gestion génératrice d'aménités positives pour la société : « le bois ne peut plus financer l'ensemble des services apportées par la forêt ».

Outils financiers existants : mesures compensatoires, contrats Natura 2000

Outils émergents et à développer : mesures sylvo-environnementales (exploré dans le cadre du prochain programme FEADER - contrepartie nationale à trouver qui pourrait provenir de l'Etat)

Nécessité d'une approche transversale du sujet Forêt Bois de Montagne dans les autres sujets de développement montagne : Tourisme/ stations, Agriculture, Risques, Biodiversité, urbanisme afin de placer la forêt comme un axe de développement de ces stratégies montagnes

Valorisation du bois local

- Encourager la création de valeur ajoutée dans les territoires ruraux de montagne, via l'accompagnement des **démarches de certification** : Déploiement des certifications COFRAC Bois des Alpes, BTMC Soutien des démarches complémentaires (BQS, AOC Bois de Chartreuse et Bois du Jura,...), labels de différenciation d'une offre contribuant au maintien de savoir-faire et d'emplois locaux.
- Augmenter la demande en bois local dans la construction avec le levier de la commande Publique (accompagnement, aides DETR...), développer la demande et l'offre pour la construction privée. Principe de bonification pour récompenser et inciter à l'excellence.

Accompagner les investissements de l'industrie pour valoriser la ressource locale disponible en zone de pente

- Nécessité de nouveaux investissements industriels adaptés à la **transformation de la ressource locale**, l'offre de bois étant supérieure à la capacité de transformation
- Encourager le fonctionnement en grappes d'entreprises pour répondre aux marchés

Accompagnement des industriels valorisant les TGB sapin et la ressource feuillue ; s'organisant pour transformer et approvisionner les charpentiers/constructeurs en bois avec la ressource alpine / Massif Central ; sécurisation des entrepreneurs grâce aux contrats d'approvisionnement engageant l'amont forestier à fournir les produits attendus.

- Soutien aux **investissements des ETF** adaptés aux conditions d'exploitation en montagne, avec une attention particulière sur la réduction des impacts environnementaux (tassement des sols, franchissement de cours d'eau...)
- Développement d'un **réseau d'aires de stockage arrosées** sur tout le territoire régional

Action inscrite au PRFB : stockage des produits accidentels, et stockage des grumes pour lisser/sécuriser l'approvisionnement hivernal des scieries

Besoin de maintenir les outils financiers FNADT et FEDER (POI) à une échelle montagne (interrégionale) et de prévoir des moyens en direction des entreprises de la filière forêt bois certifiées Bois des Alpes et BTMC, ainsi que des moyens pour déclencher la mobilisation du bois de montagne.

Accompagner la recherche et l'innovation

- **Outils de télédétection et observatoires territoriaux de la forêt** : pour une meilleure connaissance de la ressource publique et privée et de son exploitabilité ; aide précieuse pour orienter les politiques publiques à l'échelle des massifs (grandes orientations sylvicoles, schémas de desserte forestière, approvisionnement en biomasse...)
- Etude et expérimentation de nouveaux modes de sortie des bois, vertueux et peu impactant sur l'environnement : le **dirigeable charges lourdes**

Acceptabilité sociale de la gestion forestière

- Actions de **communication et de pédagogie grand public**

Actions inscrites au PRFB et au contrat de filière AuRA : « sensibiliser les citoyens au rôle de la forêt et de sa gestion dans l'atténuation du changement climatique »

Gouvernance :

Renforcer le rôle des instances Comité de Massif comme échelle pertinente pour la prise en compte de la spécificité des forêts de montagnes et l'application de mesures dédiées en articulation avec les prérogatives des Régions.

2) Conférence n°2 : comment atténuer les conséquences du changement climatique sur la forêt de montagne

Une crise sanitaire sans précédent, nécessitant des mesures fortes pour reconstituer les forêts impactées

- **Reconstitution des parcelles** pour assurer la production de bois d'œuvre

Outils financiers existants, développés sur la Région AuRA : SYLV'ACCTES, aides forestières sur certains départements (Ain, Drôme, Ardèche), Fond Stratégique Forêt Bois

Outil financier émergent : Label Bas Carbone

Outils largement insuffisants au regard des besoins de reconstitution.

Outils financiers à mettre en place :

- ouvrir aux investissements forestiers le bénéfice des crédits du marché des quotas carbone ;
- concrétisation du pacte vert européen en une politique forestière ambitieuse permettant à la forêt de continuer à jouer son rôle de puit de carbone et de production d'un matériau vertueux et renouvelable
- financement par l'Etat de la reconstitution des forêts dévastées, à l'instar des actions menées après les tempêtes de 1999 ou de 2008.

- **Gestion de l'équilibre forêt-gibier**

Nécessité absolue de rétablir l'équilibre forêt-gibier, sauf à subir la double peine : financer une reconstitution coûteuse, et la voir partir sous la dent du gibier. Appui fort des préfets pour obtenir les plans de chasse permettant d'atteindre l'objectif.

L'adaptation des forêts aux changements climatiques

- **Assurer une veille sylvo-sanitaire générale et renforcée** (réseau DSF, observatoires forestiers...) et capitaliser sur les expériences passées (peuplements d'essences atypiques...);
- **Diagnostiquer la vulnérabilité climatique et stationnelle** (situation topographique, réserve utile du sol) des peuplements forestiers et **identifier les essences adaptées aux climats actuel et futur** (plateforme ClimEssences, réseau d'îlots d'avenir...)
- **Faire évoluer les documents cadres** (arrêté MFR et convention alpine, DRA-SRA, aménagements forestiers, guides de sylviculture et catalogues de station...)
- **Accompagner les peuplements forestiers** en dynamisant la sylviculture, en diversifiant les peuplements et en optimisant les capacités d'adaptation génétique (sélection naturelle en régénération naturelle, introduction de provenances et d'essences adaptées en plein ou par îlots d'ensemencement...)
- **Consolider le modèle économique** des propriétaires forestiers afin de leur permettre d'assumer les investissements d'adaptation des forêts aux changements climatiques
- **Mobiliser les gestionnaires forestiers, les élus et la société** autour d'un projet consensuel d'adaptation des forêts de montagne aux changements climatiques (formation, vulgarisation, communication : projet METIS, programme îlots d'avenir...)

La gestion des risques

- Assurer l'entretien des **ouvrages des séries domaniales RTM** et renouveler les **forêts à rôle avéré de protection** des personnes et des biens

Ordre de grandeur : 9 400 ouvrages de protection et 53 000 ha de forêt RTM vieillissante, à régénérer avec l'optique d'adaptation des essences au changement climatique

- Acculturation au **risque incendie** et extension de la **politique DFCI** avec le développement vers le nord des zones à fort risque incendie (lié au réchauffement climatique et à la récurrence des périodes de sécheresse)

L'optimisation de l'atténuation du changement climatique par le puits de carbone forestier et la bioéconomie du bois

- Optimisation de **la séquestration en forêt** – préserver / restaurer / accroître les puits de carbone forestier (biomasse aérienne et sol) : choix des essences, des cycles et itinéraires de production, de l'âge d'exploitabilité ; maîtrise de l'exposition aux risques (vent, incendie, insectes, sécheresse...), sécurisation du stock
- Optimisation du **stockage dans les produits bois**, de la **substitution par les produits bois** – utilisation du bois comme alternative aux énergies fossiles et à d'autres matériaux / produits dispendieux en énergie : organiser l'exploitation et la valorisation des produits accidentels / sanitaires en contexte de crise, agir contre la déforestation importée (priorité au "bois local", circuits courts et de proximité), usages en cascade...

